

Mali/Second tour de la présidentielle " IBK " en pole position

AFP

Bamako/Mali

Son challenger Soumaïla Cissé pense, lui, pouvoir "renverser la tendance"

LE Mali, toujours confronté à la menace jihadiste malgré cinq ans d'interventions militaires internationales, retourne aux urnes ce dimanche pour le second tour de l'élection présidentielle avec un chef d'Etat sortant, Ibrahim Boubacar Keïta, en position de force face à un candidat de l'opposition isolé mais convaincu d'encore pouvoir l'emporter.

Le vainqueur, qui entrera en fonction début septembre, aura la lourde tâche de relancer l'accord de paix conclu en 2015 par le gouvernement et l'ex-rébellion à dominante touareg, dont l'application accumule les retards.

L'accord avait été signé après l'intervention de l'armée française qui, en 2013, avait repris le contrôle du nord du Mali, où les jihadistes avaient instauré la charia pendant un an.

Au chevet de cet immense pays du Sahel, la communauté internationale s'impatiente et espère que le prochain président saura enrayer la propagation des violences islamistes, qui se sont étendues du nord vers le centre et le sud du Mali, et le Burkina Faso et Niger voisins, se mêlant souvent à des conflits ethniques ayant encore fait plus de 10



Photo : AFP

Avec plus de 23 points d'avance, le président sortant Ibrahim Boubacar Keïta (à gauche) apparaît bien placé pour se succéder à lui-même. Mais son challenger Soumaïla Cissé veut encore croire en ses chances.

morts cette semaine. Avec l'opération "Barkhane", la France a déployé au Mali et dans trois autres pays du Sahel sa plus importante mission militaire à l'étranger, avec 4 500 hommes. Les Nations unies disposent quant à elles dans le pays de leur plus important contingent de soldats de la paix, avec 14 000 Casques bleus. S'y ajoutent des membres de la force antijihadiste du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad).

Pendant un entre-deux tours au climat pesant, l'opposition a accusé le pouvoir d'avoir profité de l'insécurité dans le Nord et le Centre pour manipuler le vote au premier tour, le 29 juillet.

"Pour diverses raisons", près de 250 000 électeurs n'ont pas été en mesure de voter dans ces deux régions, a reconnu le gouvernement. Mais les accusations de fraudes, notamment de "bourrages d'urnes", ont été balayées par la Cour constitutionnelle, qui a officiellement crédité M. Keïta de 41,70% des suffrages, contre 17,78% pour Soumaïla Cissé.

La mission d'observation de l'Union européenne a réclamé davantage de "transparence", ainsi que la garantie que tous les électeurs auront accès dimanche aux bureaux de vote. Ce qui a valu un rare rappel à l'ordre de la diplomatie malienne, qui a demandé à l'UE de ne pas "entraver le processus

électoral". **"REVANCHE" DE 2013.** Dans ce qui s'apparente à la revanche de 2013, M. Keïta, dit "IBK", qui brigue à 73 ans un second mandat, sera donc une nouvelle fois défié par Soumaïla Cissé, un ancien ministre des Finances de 68 ans.

"Il ne faut jamais préempter une élection" mais "nous pouvons y aller avec confiance et sérénité", a déclaré M. Keïta hier sur la radio RFI. Convaincu d'être "sur orbite", le chef de l'Etat promet de "consolider les acquis, amplifier les réussites et corriger les manques" au cours des cinq prochaines années. Outre la propagation des violences, le pays, célébré pour son rayonnement

culturel avec ses cités légendaires comme Tombouctou et ses musiciens de renommée mondiale, s'est appauvri. Le revenu par habitant a reculé depuis 2014, selon la Banque mondiale, et quelque 47% des 18 millions de Maliens vivent sous le seuil de pauvreté, même si le Mali est redevenu en 2017-18 le premier producteur de coton africain et qu'il enregistre un taux de croissance supérieur à 5% depuis plusieurs années.

Soumaïla Cissé semble pour sa part à la peine, mais il n'a pas renoncé. Alors qu'il avait réussi à rassembler la plupart des opposants pour dénoncer le "hold-up électoral" du premier tour, ce "front démocratique" ne s'est pas mué en soutien à sa candidature.

De manière significative, les candidats arrivés aux 3e et 4e places, Aliou Diallo et Cheick Modibo Diarra (15% à eux deux) ont refusé de donner des consignes de vote.

"Je suis convaincu de pouvoir renverser la tendance", a-t-il toutefois dit à RFI, affirmant ne pas s'inquiéter de son retard car "ce sont des points de fraude".

Pour l'analyste politique Souleymane Drabo, "la question est de savoir s'il y aura un plébiscite pour IBK, comme en 2013", où il l'avait emporté avec plus de 77%. Il estime que les autres opposants ont déjà acté sa victoire et tourné leurs regards vers la prochaine échéance, les législatives prévues en novembre.

L'Afrique en bref

• **Centrafrique/Diplomatie. Etats-Unis et Chine font des dons de véhicules à l'armée**

Les Etats-Unis et la Chine ont annoncé des dons de véhicules à l'armée centrafricaine en pleine reconstruction, dans un pays ravagé par les violences des groupes armés qui le contrôlent en grande partie. La Chine a ainsi offert mercredi à l'armée "plus 70 véhicules", emboitant le pas aux Etats-Unis qui en ont donné 57, selon les autorités.

• **Comores/Politique. L'Union européenne préoccupée par la situation**

L'Union européenne a jugé "préoccupants" les "événements" récents aux Comores, où des opposants ont été arrêtés dans le sillage du référendum constitutionnel du 30 juillet boycotté par l'opposition et adopté à une écrasante majorité. La réforme adoptée permet notamment au président de l'Union des Comores de briguer deux mandats consécutifs, au lieu d'un seul, et supprime les trois postes de vice-président et la Cour constitutionnelle.

• **RDCongo/Présidentielle. Les pro-Katumbi saisissent le Conseil d'Etat**

Les partisans de l'opposant congolais en exil Moïse Katumbi ont annoncé hier avoir saisi le Conseil d'Etat, après la tentative de leur leader de rentrer en République démocratique du Congo pour présenter sa candidature à l'élection présidentielle. Les pro-Katumbi souhaitent que le juge "demande à la commission électorale de pouvoir réouvrir la réception de la candidature de Moïse Katumbi pour l'élection présidentielle".

• **Rwanda/Diplomatie. Mushikiwabo voit "beaucoup de bonne volonté" chez Macron**



Photo : AFP

La ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, a estimé dans un entretien avec l'AFP avoir observé "beaucoup de bonne volonté" en France dans les rapports avec le Rwanda, depuis l'arrivée au pouvoir en 2017 du président Emmanuel Macron. Mme Mushikiwabo est soutenue par la France pour devenir la prochaine secrétaire générale de l'OIF, qui sera désignée au sommet de la Francophonie les 11 et 12 octobre en Arménie.

Zimbabwe/Présidentielle du 30 juillet

L'opposition dépose son recours contestant les résultats

AFP

Harare/Zimbabwe

Du coup, l'investiture d'Emmerson Mnangagwa a été repoussée à une date ultérieure.

L'OPPOSITION zimbabwéenne a attendu la date butoir d'hier pour déposer en milieu d'après-midi devant la Cour constitutionnelle à Harare son recours contestant la présidentielle du 30 juillet remportée par le sortant Emmerson Mnangagwa.

« Nous nous reposerons quand ce pays sera libre », a affirmé Jameson Timba, ancien député, membre de la délégation qui a déposé le recours à la Cour où un étrange ballet d'hommes en costumes portant des caisses de dossiers a duré plusieurs minutes.

Le scrutin, le premier depuis la chute du leader historique Robert Mugabe, a été remporté par Emmerson Mnangagwa (50,8%) devant le leader du Mouvement démocratique (MDC), Nelson Chamisa (44,3%).

« Nos avocats ont déposé avec succès notre recours. Nous avons un bon dossier et une bonne cause ! », a twitté M. Chamisa.

La Cour constitutionnelle a 14 jours pour trancher. En attendant, l'investiture du président a été repoussée à une date ultérieure.

« L'investiture n'aura pas lieu comme prévu. Toutes les procédures sont suspendues en attendant la décision de la Cour constitutionnelle », a dit à l'AFP le ministre de la Justice Ziyambi Ziyambi.

Le pouvoir avait prévu une investiture ce dimanche, et avait déjà invité des chefs

d'Etat et diplomates qui avaient inscrit l'événement à leur agenda officiel.

Le président Mnangagwa se montre confiant, répétant que l'élection a été "juste et transparente". Son camp accuse les opposants d'être "mauvais joueurs".

Mais Thabani Mpfu, avocat du MDC, s'est montré lui aussi optimiste à la sortie de la Cour.

Il a indiqué que son équipe avait notamment découvert des "formulaires où on voit que les résultats ont été effacés".

« Nous cherchons une décision qui dit que l'élection n'a pas été organisée correctement selon la Constitution, la loi, les critères d'égalité, de justice, de transparence et de comptage. Donc, nous cherchons à ce que la Cour déclare Chamisa président élu », a-t-il assuré.

L'avocat du MDC a exprimé

sa confiance en la justice : « Nous ne serions pas venus si nous pensions que nous n'aurions pas un procès équitable ».

SCEPTICISME. La plupart des observateurs sont toutefois plutôt sceptiques quant aux chances de l'opposition d'obtenir satisfaction devant les tribunaux.

« La justice au Zimbabwe a un long passé de partialité favorable à la Zanu-PF et il est peu probable que les juges, dont beaucoup doivent leurs postes au parti au pouvoir, prennent des décisions favorables à l'opposition », estime Alexander Noyes, spécialiste Afrique du Center for Strategic and International Studies (CSIS).

Certains soulignent que l'opposition n'a pas forcé les moyens de démasquer des fraudes. D'autres estiment qu'Emmerson

Mnangagwa a peut-être tout simplement gagné l'élection.

Deux jours après les élections, l'opposition était descendue dans les rues d'Harare pour dénoncer la fraude, selon elle, lors de la présidentielle. L'armée avait tiré à balles réelles, faisant au moins six morts.

En parallèle, Tendai Biti, figure de l'opposition, comparait hier devant la Cour, au lendemain de son expulsion de Zambie où il avait vainement tenté de demander l'asile politique.

Les avocats de Tendai Biti veulent que le parquet abandonne les poursuites contre lui pour "proclamation illégale de résultats électoraux" et "violence sur la voie publique", ainsi que l'accusation d'avoir tenté d'échapper à la justice.

Les débats de ce procès reprendront mercredi.